DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

DEMANDEUR

Je soussigné(e)

Association

Domicilié(e)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions des articles L. 3311-1 et suivants du Code de Santé Publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie,

Du à
Au à

Lieu

Pour

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Signature

ARRETE DU MAIRE

Je soussignée, Pascale BAY, Maire de Chazay d'Azergues,
Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,
Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,
Vu
Vu la demande ci-dessus,

ARRETE

Article 1 : M
Est autorisé(e) à ouvrir un débit de boisson de 3ème catégorie (boissons du 1er au 3ème groupe)
Du à au à

Pour

Qui aura lieu

A charge pour lui(elle) de se conformer à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boisson, en particulier les interdictions de vente d'alcool aux mineurs et la liste des boissons autorisées. Sont jointes au présent arrêté la copie d'extraits législatifs et l'affiche réglementaire.

Article 2 : Cette autorisation est donnée à titre dérogatoire et temporaire dans le périmètre d'une zone protégée, la manifestation ayant lieu en dehors des horaires d'activités scolaires ou sportives.

Fait à Chazay d'Azergues, le
Le Maire